

2^{ème} CONGRÈS FRANCOPHONE
DE
GÉRONTOLOGIE

organisé par la
Société Belge de Gérontologie et de Gériatrie.

Institut de Sociologie U.L.B.
Bruxelles - 21-22 juin 1982

Edition de la
Société Belge de Gérontologie et de Gériatrie.

CORRECTION DES DEFICITS AUDITIFS DANS L'AGE

ETUDE DE 150 CAS : RESULTATS CLINIQUES ET ASPECTS SOCIAUX

G. PRECERUTTI, G. BROICH, D. FRESA, P. DE NICOLA

On a déterminé, chez 150 sujets âgés avec presbyacousie, les valeurs du déficit auditif avec les tests audiométriques, et on les a comparés avec ceux qu'on a obtenu chez les sujets du même âge avec une diminution physiologique, proportionnelle à l'âge, de l'acuité auditive. Chez les sujets qui présentaient, à cause du déficit auditif, un handicap social tellement marqué, qu'il était nécessaire de leur donner une prothèse, le degré de la presbyacousie n'était pas de gravité particulière en comparaison avec les données statistiques moyennes des sujets du même âge. Dans plusieurs cas la première visite avait été faite non pas pour le déficit auditif, mais à cause des bourdonnements d'oreilles concomitants. Les prothèses ont été appliquées sur la base des tests tonaux et vocaux et des test acouphénométriques. Sur la base des résultats obtenus, on a établi, avant tout, que l'examen plus approprié pour évaluer l'opportunité d'appliquer une prothèse est représenté par l'audiométrie vocale, les phrases de Bocca, avec présentation concomitante d'une compétition. Chez les sujets de plus de 75 ans une prothèse appliquée pour la première fois est en général mal acceptée. Chez les sujets avec presbyacousie mais qui présentaient des problèmes « non auditifs », la prothèse a été rarement acceptée. Ces données indiquent que l'application des prothèses dans ces conditions devrait être limitée, avec préférence pour les autres types de correction prothésique.